



RECHERCHE PUBLIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN DANGER.

Dès son installation au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au printemps 1993, le Ministre F. Fillon annonce la volonté du gouvernement d'élaborer une loi qui modifierait profondément l'organisation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. Il lance une grande "consultation nationale" qui doit se développer sur un pré-rapport proposé par 26 "experts". Ce groupe est constitué de professeurs et de représentants d'entreprises, à l'exclusion des représentants des grands organismes nationaux comme le CNRS et l'INSERM et de représentants de la communauté des scientifiques.

L'esprit qui prévaut à cette rénovation de notre système de recherche apparaît dans les mesures prises parallèlement à cette initiative : révision à la baisse de l'effort de recherche publique, affectant autant les moyens que les emplois des EPST, tentatives de privatisation et d'introduction dans le service public, au travers d'une politique de contractualisation (note ministérielle du 6 septembre 1993), des critères de rentabilité propres au privé. L'exposé des motifs de la "consultation" et son organisation matérielle montrent bien que le but est l'obtention d'un consensus sur un "projet" qui

est en réalité le plan sur lequel s'est déjà engagé le gouvernement.

Le SNTRS-CGT ne saurait participer à une telle mascarade. Mais la recherche, c'est notre affaire, et nous avons des choses à dire. L'importance des enjeux nécessite que tous les personnels s'expriment et agissent dans l'unité la plus large pour contrer des orientations préjudiciables à l'Avenir. Pour alimenter le débat, nous vous présentons nos analyses des orientations annoncées et nos propositions.

De larges extraits de la synthèse du rapport (*en italique*) vous permettront d'en prendre directement connaissance ; parce qu'on y retrouve des constats déjà maintes fois relevés, des éléments du débat en cours sur le développement des sciences, le lecteur pourrait le croire banal. Mais resitué dans le cadre des déclarations et des mesures gouvernementales, s'y lit très clairement la volonté d'une transformation complète des objectifs et des mises en oeuvre de la recherche française. Le texte entier (environ 50 pages) du rapport est à votre disposition auprès de nos militants. Chaque chapitre du document est suivi de nos commentaires et propositions.

"Choisir et piloter"

"Les contraintes inéluctables (même s'il est impératif de les contenir) qui s'exerceront sur l'effort national de recherche et développement au cours des prochaines années imposent de rechercher la meilleure efficacité, et de se donner les moyens du choix des secteurs appelant un effort spécifique."

"Ces moyens font d'abord appel à une bonne connaissance des avancées scientifiques et technologiques à l'échelle du monde ; il revient au ministère chargé de la recherche de mobiliser les institutions scientifiques dans ce but, de stimuler et synthétiser la réflexion prospective, et de mettre en place des groupes de travail ayant mission de conduire dans les mois qui viennent et dans les secteurs identifiés, les analyses stratégiques nécessaires."

"La mise en oeuvre des ressources appelle une évaluation et un suivi rigoureux des projets, notamment de ceux de grande ampleur. Par ailleurs le dispositif national de recherche a besoin de méthodes permettant d'augmenter sa souplesse et sa capacité d'inflexion au bénéfice d'axes nouveaux et/ou prioritaires."

"Science et société : renouveler le dialogue."

"Le chercheur doit mettre son expertise à la disposition de la puissance publique, sans alarmisme ni autocensure. Il a également à s'exprimer en direction de la collectivité..."

Retenons deux idées ici : opérer des choix de priorité scientifique, mettre le système public de recherche à la disposition de l'Etat et au service de la compétitivité des industries. C'est à l'appareil politique de l'Etat qu'il revient de définir les orientations et les finalités. L'audition publique des responsables scientifiques par des parlementaires est suggérée dans le rapport.

L'importance voulue du thème "Science et Société" de même que le traitement particulier des Sciences de la Vie et des Sciences de l'Homme et de la Société sont à l'évidence les éléments de justification a priori des auteurs des futures réformes ; l'aspect démagogique "répondre à la demande sociale", masque mal le malthusianisme sous-jacent : certaines recherches seraient dangereuses pour la société, une recherche fondamentale non limitée à quelques créneaux serait un luxe que nous ne pourrions plus nous offrir.

Nos propositions :

- L'effort de recherche doit être porté rapidement à 3% du PIB, en particulier en direction de la recherche civile. La recherche publique doit disposer de fonds propres à un niveau qui préserve son autonomie.

- Les liens nécessaires avec la société et avec le monde du travail ne doivent pas se traduire par une subordination de la recherche mais par une interpellation réciproque dans le respect des objectifs et des missions de chacun. Les demandes de la société ne sauraient être réduites à celles des besoins des directions d'entreprises pour augmenter leurs bénéfices ou à celles des différents échelons de l'Etat pour résoudre des problèmes économiques et sociaux. Pour répondre à des questions formulées par la société, les travailleurs scientifiques doivent mobiliser leurs savoir-faire en gardant autonomie et maîtrise de leur protocole. Ils doivent aussi se

soumettre à une évaluation et rendre compte à la société. La demande contractuelle ainsi que les moyens apportés par les associations caritatives doivent être intégrés au programme scientifique défini par l'équipe de recherche et non l'inverse.

- Au coeur des débats qui mobilisent actuellement la communauté scientifique et plus largement notre société, se trouvent l'utilisation de la science et les dangers que certaines avancées scientifiques peuvent faire courir à l'homme (de la manipulation qu'elle soit génétique ou sociale de l'espèce aux possibilités de son anéantissement en passant par les menaces sur l'emploi, les conditions de travail etc...). Est ainsi posée aux chercheurs la nécessité de s'interroger sur la finalité sociale de leur activité, sur leur responsabilité à l'égard de la société et de son avenir. Poser ce problème ne doit pas déboucher sur le déplacement de la responsabilité et de l'initiative de recherche de la communauté des chercheurs vers les dirigeants politiques ou patronaux. Il importe bien plus de susciter leur initiative, de créer des interfaces avec des représentants de la société, dans leur diversité, dans le champ d'intervention de chacun, d'instaurer un contrôle sans coercition, une régulation sans autoritarisme ni laisser-faire, une responsabilisation. Une évaluation nationale rigoureuse et sérieuse doit stimuler les scientifiques sans casser les hommes, être opérée par des personnes compétentes, donc par les pairs. Si nous prôtons le nécessaire développement des connaissances pour elles-mêmes, c'est dans ce contexte.

- Les choix d'orientation scientifique doivent être l'objet d'un large débat et non issus des propositions de quelques experts ou politiques plus ou moins éclairés. Pour cela il faut démocratiser les instances de proposition. La communauté scientifique, à travers les différents

niveaux de ses institutions, doit être partie prenante de ce processus.

- Les travailleurs scientifiques doivent être davantage sollicités dans la diffusion des connaissances qu'ils produisent vers la société en utilisant tous les moyens actuels de communication.

- La politique scientifique ne peut dépendre d'aléas politiques, d'imprévoyances ou d'incurie de l'un ou l'autre échelon de l'Etat. Si les organismes publics de recherche peuvent être sollicités pour apporter leur contribution aux problèmes universitaires ou industriels, ce ne peut être au détriment de leur potentiel.

"La recherche fondamentale : conforter les atouts de la France"

"La recherche fondamentale est de bonne qualité et la France est présente sur la majeure partie des fronts et tient son rang dans les domaines importants." ... "Toutefois, certains pensent qu'elle manifeste quelques symptômes de rigidité."

"Les "très grands équipements" de la recherche (TGE) constituent, dans les champs scientifiques qu'ils intéressent, un effort indispensable à l'avancée des connaissances et un atout pour la France. On est en droit d'attendre une grande rigueur... Cette attention est d'autant plus nécessaire que, si la programmation pluriannuelle des équipements est satisfaisante, les crédits alloués aux chercheurs sont insuffisants. Par ailleurs, dans un contexte de moyens globaux plafonnés, des choix apparaissent comme inéluctables."

La qualité de la recherche française est affirmée et le rôle joué par les chercheurs, reconnu. Le pré-rapport relève avec pertinence (p.12) : *"Le statut particulier (quoique non exceptionnel) du chercheur français est d'appartenir à l'encadrement de son institution, mais aussi des laboratoires dans lesquels il est le plus souvent inséré."* Toutefois, les références constantes aux rigidités du système actuel ne sont-elles pas les signes avant-coureurs d'une reprise en mains par le Ministère de l'ensemble des circuits de décision ?

Nos propositions :

Les missions de recherche fondamentale des organismes de recherche doivent être préservées. Le primat accordé aux recherches fondamentales orientées vers des applications ou des finalités industrielles porte atteinte à celles dont l'objectif est le développement des connaissances.

Parce que celui-ci nécessite autonomie, critique, interactions multiples avec d'autres lieux de recherche et possibilité d'accumulation, le fonctionnement des organismes doit être

démocratique et permettre l'initiative des travailleurs scientifiques. Or seul le service public de recherche peut assumer cette mission.

Au lieu d'être contournés, le Comité National du CNRS, les Commissions Scientifiques de l'INSERM doivent être davantage responsabilisés, ils doivent susciter une réflexion globale du milieu qu'ils représentent, animer, débattre, proposer, évaluer, intervenir. Ceci suppose des moyens d'investigation, une information, une écoute. Les Conseils de départements devraient pouvoir établir des rapports réguliers sur les questions en débat, l'organisation et le fonctionnement d'un secteur, des synthèses sur son évolution.

Les choix en matière d'équipements et d'instruments doivent assurer l'indépendance du pays. Les coopérations internationales nécessaires doivent être instituées sans mettre en cause ce principe.

Le développement de la recherche en région suppose des moyens supplémentaires et non l'affaiblissement du potentiel en Ile-de-France.

"Recherche et entreprises : au service de la compétitivité"

"Il appartient à l'Etat de donner à la recherche technologique de base orientée vers les besoins de l'économie la place qui devrait lui revenir au sein des institutions publiques, en améliorant l'information et la communication sur ces besoins, en renforçant les sciences de l'ingénieur dans les secteurs d'activité où elles sont les moins développées."

"La coopération entre les laboratoires de recherche publics et privés peut revêtir de multiples formes institutionnelles"... "Mais les échanges de scientifiques entre public et privé, qui recèlent le meilleur potentiel de travail en commun, sont très loin de se faire à la hauteur nécessaire."

"Le développement du potentiel d'innovation des PMI implique qu'elles se dotent d'une compétence interne minimale"... "Il convient ensuite d'aider les PMI à s'insérer dans des réseaux ou des projets"

coopératifs. **La région est un niveau adéquat pour construire des partenariats avec la recherche publique ou l'enseignement technique ; il convient que l'Etat harmonise les nombreuses structures qui existent à cet effet et surtout en simplifie l'accès souvent compliqué par la multiplicité des procédures et des intervenants.**"

"De nombreuses mesures générales devraient concerner, au niveau national, l'orientation de l'enseignement vers les aptitudes plus techniques et concrètes, l'aménagement de la fiscalité ; une attention plus forte devrait être portée, dans le domaine des normes et certifications à faire en sorte que l'industrie française ne soit pas pénalisée au regard de ses concurrents." ... "S'agissant de l'effort communautaire, il devrait, sans exclure la recherche technologique de base, la stimulation générale des collaborations transnationales et la mise en commun de recherches lourdes, se focaliser notamment sur la compétitivité de l'industrie, selon des axes définis en concertation avec les industriels eux-mêmes..."

"...Comment, en termes méthodologiques, recherche civile et militaire peuvent-elles amplifier la confrontation de leurs expériences ?"

On peut s'interroger sur l'omniprésence des PMI dans ce rapport et sur l'absence des grandes entreprises. Or, dans la stratégie de restructuration et de réduction des coûts de fabrication, nombre de PME-PMI sont des sous-traitants complètement dépendants des grandes entreprises, souvent issue d'une politique délibérée de transfert d'une partie des activités vers des "entreprises totalement asservies à elles.

Autant d'occasions de reparler de la nécessité de répondre à la demande sociale et économique et d'augmenter la part de l'appliqué au détriment du fondamental. Les "tares" du système de recherche français découleraient de ce que ses chercheurs ne se poseraient pas a priori la question de l'application industrielle. Ils devraient être moins abstraits, plus interdisciplinaires et surtout plus mobiles.

L'objectif affirmé est clair : **"La politique de la recherche et de la technologie, la politique de formation doivent placer au sein de leurs objectifs prioritaires le développement de la recherche industrielle et de la recherche technologique de base."**

"Formations supérieures et organismes de recherche - structure et métiers"

"L'évolution du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche est dominée par celle du système d'enseignement supérieur français, qui se transforme en enseignement de masse."

"La nécessité d'assurer cette importante mission nouvelle conduit à la création de formations technologiques courtes et ouvertes, avec la participation active des régions, des entreprises et des services locaux. Dans le même temps, il est impératif de maintenir le niveau de la recherche à l'Université en développant des centres d'excellence, soutenus contractuellement, tant en postes d'enseignants qu'en crédits, dans le cadre d'une politique nationale."

"Le futur système universitaire comportera nécessairement une proportion d'enseignants pour lesquels les activités d'enseignement seront la tâche principale ou unique. Il faudra cependant exiger d'eux la même formation par la recherche que pour les enseignants-chercheurs actuels et leur permettre de maintenir un contact avec la recherche au meilleur niveau. Il faudra également plus généralement accompagner cette évolution de mesures permettant d'éviter les risques de segmentation et de "dénaturation" de l'enseignement supérieur."

"La communauté des chercheurs et celle du monde enseignant doivent s'imbriquer de plus en plus étroitement, même si l'hypothèse émise par certains d'une fusion future des corps exigerait une étude exhaustive afin d'évaluer sa pertinence et sa faisabilité. A court terme, plusieurs mesures

Nos propositions :

Il importe de ne pas tout demander au service public de recherche. Les organismes publics sont trop souvent utilisés pour pallier la faiblesse endémique de la recherche dans les entreprises. La recherche industrielle doit se développer et les aides publiques pour y parvenir doivent être l'objet d'un débat et d'un contrôle démocratiques rigoureux de leur réelle utilisation (en particulier le crédit-impôt). Les entreprises doivent s'engager elles-mêmes résolument dans une politique dynamique de recherche. Les centres techniques de branches sont de ce point de vue trop négligés. Des fondations de recherche financées par les entreprises elles-mêmes seraient aussi adaptées pour répondre à une partie des recherches finalisées. Les questionnements et les fécondations mutuels, les retombées des recherches doivent être mieux organisés.

destinées à supprimer les obstacles au nécessaire recrutement de chercheurs par l'Université, et plus généralement à accroître la diversification du recrutement universitaire, sont urgentes".

"Concernant les institutions de recherche, la question de leur évolution vers un allègement de leurs tâches de gestion propres et vers des activités s'apparentant plus à celles d'agences, afin de renforcer leurs capacités de souplesse et d'initiative, a été posée."

"Enfin, s'agissant des institutions, des activités et des métiers, il semble indispensable d'organiser un cheminement permettant des expérimentations."

La scolarisation du premier cycle, la création de centres techniques universitaires aux partenaires multiples, la création corrélative de centres universitaires d'excellence sont les principales réponses à la forte augmentation des flux d'entrée dans l'enseignement supérieur. La logique à l'oeuvre est partout la même : désengagement de l'Etat, participation directe du patronat au fonctionnement et à l'organisation des établissements de formation sous couvert de leur autonomisation, développement de l'alternance, instauration de filières hiérarchisées, préservation de la formation de l'élite. Sous le prétexte d'accroître l'espace de liberté, la recherche universitaire et la formation sont subordonnées au tissu économique local ; la conséquence première est le rétrécissement de l'autonomie et de l'espace de liberté des personnels de l'Université.

Les filières techniques courtes à implanter et à développer dans l'Université nécessitent des enseignants à temps plein. Où les trouver ? Dans l'Université, mais aussi dans les organismes de recherche qui ne sont déjà plus que des moyens, voire des réservoirs de main-d'oeuvre pour les tâches auxquelles l'Université ne peut faire face sans recruter massivement. La seule proposition clairement formulée dans le document est la mise en place d'un corps unique aux fonctions si diverses qu'il est même prévu pour eux des activités hors institution... Nous ne sommes pas loin des "Directeurs de recherche cumulants" évoqués dans le Schéma Stratégique du CNRS. Si l'Université couvre en matière de recherche sensiblement le même champ d'intervention que les organismes, la recherche y est menée conjointement avec des activités d'enseignement. Elle s'appuie fortement sur les organismes de recherche qui apportent équipements et personnels compétents et à temps plein, offrent des cadres nationaux d'évaluation de la fonction recherche qui ne porte cependant que sur une partie de l'activité des enseignants-chercheurs. Reste posé le problème de l'évaluation de leur activité pédagogique.

La politique dite de "baisse de la masse salariale" sert de prétexte à la diminution des emplois stables. Le discours sur le poids trop élevé des emplois au sein des budgets des dépenses des organismes masque mal l'insuffisance de leur dotation.

Les projets de texte sur la contractualisation des EPST et la suggestion au détour d'un paragraphe de la dotation globale en points d'indice et non

plus en postes est une menace directe contre l'emploi et les statuts des personnels. C'est un moyen coercitif supplémentaire pour ligoter la recherche à des finalités définies en dehors de ceux qui la font. Cette menace ne figure pourtant pas dans le rapport, n'est donc pas soumise au débat "social". Plus généralement les discours, le pré-rapport lui-même, les mesures prises témoignent de la logique de rentabilisation du capital au détriment des hommes.

Les prévisions en matière d'emploi affichent toutes une baisse de l'emploi scientifique. Pour plus d'efficacité ? Parce que nous serions trop nombreux ? Non l'emploi scientifique, calculé en rapportant l'effectif des chercheurs au nombre d'habitants est plus faible en France dans les autres pays industriels. Il s'agit en fait de flexibiliser davantage, de recourir à une main-d'oeuvre mobile et de haut niveau, et d'en abaisser le prix. D'où l'engouement pour le "modèle" américain fondé sur un encadrement faible mais de haut niveau et un effectif important d'étudiants ou post-doc, les emplois qui relèvent d'autres niveaux de qualification étant assurés en grande part par des CES, ou autre forme d'emplois précaires, voire par des apprentis. Il s'agit là d'une version de la précarisation de la main-d'oeuvre appliquée et adaptée à nos organismes.

Nos propositions :

La réponse aux problèmes que connaît l'Université ne réside ni dans l'accroissement de la sélectivité, ni dans la rupture entre l'enseignement et la recherche, ni dans la confusion des fonctions d'enseignement et de recherche induite par la proposition de création d'un corps unique.

Les organismes de recherche se sont développés aux côtés de la recherche universitaire, complémentarément ou conjointement avec celle-ci. Dans le domaine de la recherche médicale, l'interpénétration de l'INSERM avec les Universités par l'implantation des unités dans les C.H.U. et par la participation d'un grand nombre d'hospitalo-universitaires aux profils d'unités, est une réalité. La coopération avec des équipes universitaires doit être développée mais la gestion de la recherche par les Universités, annoncée

dans les discours du Ministre le 17 Juin 1993, nous paraît remettre en cause cette complémentarité, risquant ainsi de diluer le CNRS et l'INSERM dans les Universités. Ceci suppose l'arrêt de la fermeture des sites propres au CNRS et la relance de la création de laboratoires propres.

Le maintien d'organismes nationaux de recherche fondamentale, dotés de moyens publics suffisants, développant entre eux ainsi qu'avec les Universités et les établissements hospitaliers les coopérations indispensables à l'efficacité et l'optimisation de la recherche, doit être réaffirmé, permettant ainsi de remédier à l'effet de dispersion. Une telle volonté doit exister au plus haut niveau.

Si la mobilité doit être encouragée, elle ne doit pas être un passage obligé pour une carrière. La spécificité des fonctions d'enseignement, de recherche, d'accompagnement technique ou administratif de la recherche doit être préservée et des possibilités de carrière entre et au sein de chacune d'entre elles améliorées.

Si une certaine souplesse est nécessaire afin de pouvoir mobiliser rapidement des scientifiques compétents sur un thème, ce ne peut être au détriment de l'emploi permanent.

La lutte contre la précarisation des emplois est au centre de l'activité du SNTRS.

Notre attitude n'est pas seulement dictée par une défense corporatiste, mais surtout parce que les emplois permanents sont nécessaires tant pour les hommes que pour assurer la transmission des savoirs et des savoir-faire, un facteur d'efficacité de l'activité de recherche. La diminution des emplois ITA s'accompagne d'une restructuration des fonctions, d'une polyvalence plus grande d'une partie des chercheurs qui peut laisser augurer des menaces sur leur carrière et la dévalorisation d'une part d'entre eux. Tout ceci s'accompagne d'un sous-classement de nombreux agents des EPST et d'une baisse de leur pouvoir d'achat, comme dans l'ensemble de la fonction publique.

AU CNRS, NI CONSULTATION FILLON, NI SCHEMA STRATEGIQUE 1993-1995

La direction du CNRS ne s'y est pas trompée qui met en évidence les dangers des orientations du projet Fillon quant à la mise en cause de l'intégrité de l'organisme. A "recherche au service de la compétitivité", elle oppose "recherche compétitive" et souligne que, contrairement à ce qui est proposé, cela passe par le "le *professionnalisme*" à "*plein temps*" soumis à "*un système d'évaluation exigeant*"... Pour elle, "*le développement de la recherche industrielle doit être saisi en tant que tel et pas seulement à travers le secteur public*". Nous ne disons pas autre chose. Néanmoins la direction du CNRS s'inscrit dans les grandes lignes du projet lorsqu'elle avance le développement de la mobilité, la diminution des effectifs statutaires de jeunes chercheurs et d'ITA

au bénéfice du développement des post-doc, moins coûteux, plus flexibles, en position de dépendance. Contractualisation, flexibilité, instabilité, subordination des organismes et des personnels des services publics au profit de la rentabilité du capital privé sont les référents et les objectifs de la politique actuelle.

Schéma Stratégique et pré-rapport Fillon, parce qu'ils programment les suppressions d'emploi, renforcent l'autoritarisme, le pilotage, la subordination de l'appareil de recherche et de ses personnels, prévoient de les transformer en agences de moyens ou de ressources, mettent en danger le potentiel du pays et son indépendance future.

A L'INSERM, NON AUX TRANSFORMATIONS EN COURS

Dans la recherche médicale, les enjeux industriels et économiques (dépenses de santé) prennent le pas d'une façon telle qu'une véritable redéfinition des missions de l'INSERM est en cours. La restructuration actuelle des moyens d'intervention de l'INSERM correspond à cette redéfinition : la contractualisation en est le principe de base :

- Mise en place d'Instituts Fédératifs de Recherche montés en partenariat.

- Contrats de recherche INSERM, contrats lourds attribués à des laboratoires externes.

- Redécoupage des Commissions Scientifiques Spécialisées par pathologie ou organe - seule l'épidémiologie subsiste comme méthode transversale - annonçant ainsi un risque majeur pour les autres approches non moléculaires (GBM, pharmacologie).

- Création d'un grand nombre d'intercommissions avec d'autres partenaires, ce qui revient à confier à des commissions ad hoc un grand nombre de secteurs (par exemple démographie et santé avec l'INED, métabolisme et nutrition avec l'INRA, molécules et médicaments avec le CNRS...).

Ces restructurations remettent en cause le développement des connaissances pour l'amélioration de la santé de l'homme, par l'abandon de certaines disciplines, l'organisation sous forme d'unité de recherche, la transformation de notre organisme en agence de moyen et d'objectifs. Les choix budgétaires de 1994 sont déjà l'application de ces orientations :

- baisse du budget de l'INSERM
- forte augmentation de la dotation des GIP
- très faibles créations de postes statutaires.

L'INSERM doit, par ses missions, développer ses actions avec les partenaires de recherche, des systèmes de santé et de soins, avoir un financement public pour développer les recherches sur l'ensemble des besoins en santé. Une politique stratégique de site ne peut signifier l'abandon de la maîtrise des orientations et des moyens de l'Institut. Pour ces raisons, la mise en place des IFR doit faire l'objet d'attentions particulières en ce qui concerne la dévolution et la gestion des fonds, les domaines autour desquels ils seront créés, le devenir des personnels qui y seront affectés, les prérogatives des différents partenaires, l'indépendance des laboratoires face à cette superstructure, la mise en place de structures démocratiques etc.

NOUS DEVONS TOUS REAGIR AVEC VIGUEUR, PROPOSER D'AUTRES ORIENTATIONS.

Le projet de loi en "discussion" est la pièce maîtresse d'un édifice dont nous avons déjà présenté certaines pierres : le schéma stratégique du CNRS, les évolutions structurelles de l'INSERM et leurs périphériques (partenariat avec l'Université, plans d'action des Départements au CNRS, projet de contractualisation des EPST). Et, parce que le maître d'oeuvre de cette transformation de la recherche est aussi le Ministre de l'Enseignement Supérieur, il fait porter l'essentiel du débat sur l'aspect universitaire. **Parce que les organismes de recherche sont réduits à l'état de réservoirs de main-d'oeuvre pour des tâches auxquelles l'Université ne peut faire face, l'emploi est bien un des enjeux essentiels.**

Entre l'industrie et l'Université, les organismes de recherche ne seraient plus que des agences de moyens, ce qui conduit les auteurs du projet à ne plus traiter de la recherche en tant que telle. On peut se demander ce qu'il restera du CNRS et de l'INSERM à l'échéance de quelques mois.

Pour le SNTRS-CGT, les EPST, organismes nationaux pluridisciplinaires de recherche, sont des éléments clé de la recherche scientifique française. Ils doivent être maintenus dans ces trois aspects :

- **national** car il assure la cohérence d'une politique scientifique susceptible de répondre aux grands problèmes de société.
- **fondamental** car seule la recherche publique peut prendre en charge et conduire un développement large des connaissances, unique manière d'enrichir un terreau sur lequel puissent germer, en leur temps, des recherches finalisées.
- **pluridisciplinaire**, car les grands défis débordent du seul cadre d'une discipline, des champs importants d'évolution de la recherche et se développent aux interfaces de plusieurs disciplines, que seuls ils sont capables de mettre en convergence.

Résoudre les problèmes d'une compétitivité industrielle, orientée vers la seule augmentation des profits du capital, ne peut être la mission essentielle d'un organisme public de recherche.

Par contre, tenter de répondre aux besoins de toute la population doit être un objectif prioritaire. Et toute réorganisation de la recherche doit préserver cette capacité et oeuvrer en ce sens.

Le SNTRS-CGT

propose de débattre et d'agir dans l'unité de l'ensemble des personnels pour

- la défense du service public et des organismes de recherche,
- la pluridisciplinarité et la recherche fondamentale,
- la création d'emploi stables,
- les salaires et le maintien du pouvoir d'achat.